

*SPECIAL
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

TRÈS IMPORTANT

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

SUPPLEMENT AU N° 18

16/1/1997

7,00 Frs

Dir 2986

LE 28 JANVIER, GRISCELLI RÉUNIT L'ENSEMBLE DES DIRECTEURS d'UNITÉ. IL PRÉSENTERA LES GRANDES LIGNES DE SA POLITIQUE :

LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE, PRISE EN SANDWICH ENTRE LE PILOTAGE PAR L'AMONT DE LA RECHERCHE SUR OBJECTIFS, PAR LES MINISTÈRES, ET LE PILOTAGE PAR L'AVAL, PAR LA CLINIQUE ET L'INDUSTRIE.

CONSÉQUENCES : - LES SCIENTIFIQUES PERDENT TOUTE LIBERTÉ DE DÉFINIR LIBREMENT LEUR PROGRAMME DE RECHERCHE. - LES INSTANCES SCIENTIFIQUES VIDÉES DE LEURS PRÉROGATIVES ET REMPLACÉES PAR LA MISSION SCIENTIFIQUE NOMMÉE PAR LE DG ET DES COMITÉS AD HOC.

DANS CE CONTEXTE, LE STATUT DE TITULAIRE DEVIENT UN OBSTACLE MAJEUR A LA POLITIQUE MISE EN PLACE, VOULUE PAR L'EUROPE ET RELAYÉE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS. ON PEUT DONC PRÉVOIR UNE AGGRAVATION DE LA PÔLITIQUE DE L'EMPLOI, DANS LE SENS D'UNE PRÉCARITÉ-FLEXIBILITÉ ACCENTUÉE.

LES DOTATIONS RÉCURRENTES DES UNITÉ SERONT REVUES DRAMATIQUEMENT A LA BAISSSE POUR ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS DE PILOTAGE.

DE MANIÈRE INÉLUCTABLE, DES PANS ENTIERS DE RECHERCHES RISQUENT D'ÊTRE ABANDONNÉES ET NOUS POUVONS AVOIR LES PLUS GRANDES CRAINTES POUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE..

POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE, POUR LES EMPLOIS NOMBREUX ET STABLES CORRESPONDANT AUX BESOINS DE LA RECHERCHE MÉDICALE, VOUS DEVEZ TOUS VENIR AU RASSEMBLEMENT DU 28 JANVIER ET ENTRAÎNER UN MAXIMUM D'ITA, DE CHERCHEURS, DE THÉSARDS ...

VOS DIRECTEURS SERONT TOUS LA, AINSI QUE LES MINISTRES, VENEZ LES "ACCUEILLIR" ...

SOMMAIRE

PAGES 3-4	RASSEMBLEMENT DU 28 JANVIER 1997 à 9 H 30 A L'OCCASION DE LA REUNION DES DIRECTEURS D'UNITES PAR GRISCELLI. PROGRAMME de la réunion.
PAGES 5-6	BUDGET INSERM 1997
PAGES 7 à 10	CTPC : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14/1/97.
PAGES 11-12	CAES INSERM: LES ELUS CGT AU CNAS VOUS INFORMENT. A afficher d'urgence.
PAGES 13 à 16.	CSS 2 :COMPTE RENDU REUNIONS DES 9 ET 13/12/96.
PAGE 17	LETTRE DU BUREAU INSERM DU SNTRS-CGT AU DG à propos des retards systématiques aux recrutements chercheurs et ITA, à la mobilité etc...
PAGES 18 à 22	CSS 11 : COMPTE RENDU SESSION D'AUTOMNE.

le SGEN-CFDT- INSERM, le SNTRS-CGT- le SNCS, l'USCA-CGT
vous appellent, chercheurs, étudiants, ITA, hors-statuts,

**A MANIFESTER À L'OCCASION DE LA RÉUNION DES
DIRECTEURS D'UNITÉ INSERM**

**Le gouvernement présente la recherche médicale comme
prioritaire, mais les personnels sont très inquiets de l'avenir de
l'INSERM:**

Des recrutements en chute libre à l'INSERM:

- Alors que le concours chargé de recherche 1997 avait été ouvert avec seulement 61 postes, ceux-ci ont été in-extremis limités à 50.
- Pour la première fois, le nombre des postes budgétaires de chercheurs diminue à l'INSERM.
- La suppression de 23 postes d'ITA à l'INSERM en 1997 s'ajoute à celles des années précédentes.

Les promotions sont bloquées.

***Ces mesures brisent le dynamisme des laboratoires et
entravent la transmission des savoirs.***

***Le désengagement de l'Etat est préoccupant pour l'avenir des
étudiants. Il amplifie la précarité du travail, qui devient un
aspect dominant de la vie des laboratoires.***

Vers une diminution importante des crédits de fonctionnement:

Les autorisations de programme, comme les crédits de paiement, baissent pour la deuxième année consécutive. Les crédits de l'administration sont réduits de 16%.

Dans ce contexte, l'augmentation annoncée du pourcentage des crédits incitatifs, vers les axes prioritaires définis par les cabinets ministériels, ne peut rester sans conséquence, à court terme sur les laboratoires, et à moyen terme sur le potentiel de recherche.

La mise en place de la Mission Scientifique (MSI) auprès de la direction générale de l'INSERM, va clairement participer à la définition des programmes de recherche qui seront plus spécifiquement soutenus. Quelle part garderont les instances d'évaluation dans l'établissement de la politique scientifique de l'organisme?

**Le Directeur Général de l'INSERM et les Secrétaires d'Etat à la
Recherche et à la Santé s'adresseront aux directeurs d'Unités INSERM
le Mardi 28 Janvier**

**VENEZ MANIFESTER LE 28 JANVIER A 9H30,
17 rue de l'Aubrac, 75012 Paris (Métro Bercy).
POUR L'EMPLOI, POUR LES MOYENS DES LABORATOIRES ET DES
SERVICES**

INSERM

REUNION ANNUELLE DES DIRECTEURS D'UNITE MARDI 28 JANVIER 1997

PROGRAMME

- | | |
|-------------|--|
| 9h30-10h00 | • Accueil des participants, |
| 10h00-11h00 | • Ouverture de la journée par Claude Griscelli, |
| 11h00-11h30 | • Orientations budgétaires pour 1997 : Françoise Sevin, |
| 11h30-12h00 | • Les grands axes de la politique de l'emploi : Jacques Thomas, |
| 12h00-13h00 | • Interventions de Monsieur François d'Aubert, Secrétaire d'Etat à la Recherche et de Monsieur Hervé Gaymard, Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Sécurité Sociale, |
| 13h00-14h30 | • Déjeuner, |
| 14h30-15h30 | • Discussion générale, |
| 15h30-16h00 | • Rôle des CSCRI et leur évolution : Claude Mawas, |
| 16h00-16h30 | • Partenariat entre la recherche publique et la recherche industrielle : Gérard Le Fur, |
| 16h30-17h00 | • Conclusions de la journée par Claude Griscelli. |
-

Lieu de la réunion :



Les Salons de l'Aveyron
17, rue de l'Aubrac
75012 PARIS

Téléphone : 01 44 74 88 00 - Fax : 01 44 74 88 12

BUDGET INSERM 1997

Le budget primitif 1997 est en baisse de 0.8% en francs courants par rapport à celui de 1996. Il est porteur d'attaques sans précédent contre le personnel: suppression de postes de chercheurs et d'ITA, recrutements en chute libre, blocage des promotions, détérioration organisée des conditions de travail. Le Ministère de la Santé a décidé cette année de se désengager totalement du financement de l'INSERM, même si sa contribution était très faible cela aura pour conséquence la suppression de 9 recrutements possibles d'ITA. Ceci n'a pas empêché les représentants des ministères de répandre les diarrhées verbales habituelles sur la « santé, axe prioritaire... ». Plus précisément les conséquences de la baisse de 0.8% du budget général entraîne des restrictions plus importantes à la fois pour les unités et pour les personnels.

La dotation récurrente des unités de recherche sera en baisse de 6% par rapport à l'an dernier du fait de la diminution drastique des crédits d'équipement (et non pas de en augmentation de 1% comme le prétend la Direction !). D'autre part, les 'crédits incitatifs' (en fait les action fléchées) eux sont en augmentation de 2% (de 9% à 11%) et les crédits de paiement baissent de 3.9%. C'est pour les personnels que c'est le plus grave: Pour les chercheurs, 61 recrutements étaient prévus dans la loi de finance votée à l'Assemblée, ils ont été ramenés à 50. Pour les ITA il y aurait une 'quarantaine' de recrutements et une trentaine de promotions. Si on fait le bilan, il y aura en 1997 23 ITA, 12 chercheurs et 21 postes d'accueil soit 56 postes en moins à l'INSERM. A cela il faut ajouter une baisse important des crédits consacrés aux traitements des personnels sur crédits de l'organismes (contrats INSERM) et des vacances.-

Ce budget est un véritable « plan social » (ou plutôt anti-social) semblable à ceux que l'on voit fleurir un peu partout: casse généralisée de l'emploi, blocage des carrières, négation des métiers de la recherche, démolition du potentiel technique, extinction du corps des ITA. Cette volonté destructrice est un révélateur des choix gouvernementaux en matière de recherche médicale quand on sait qu'il y a dans les formations INSERM plus de 3000 personnes sur des emplois précaires (toutes précarités confondues) équivalents à 800 emplois à temps plein (ce sont les chiffres officiels). Une autre politique des personnels est nécessaire à la fois pour la création d'emplois, le déblocage des carrières, l'amélioration des conditions de travail mais aussi tout simplement pour l'accomplissement de la mission de l'organisme: la recherche médicale et en santé. Ce budget a été jugé inacceptable, les représentants syndicaux ont souligné tout ce dont il est porteur: régression de la recherche médicale, génération de climat de tension dans les laboratoires devant l'absence de perspectives et la dégradation des conditions de travail. Nous avons décidé de voter contre. Les représentants de la Direction eux-mêmes ont exprimé leur 'insatisfaction...' mais ils ont voté pour, il s'est trouvé un nommé (le Pr. A. Bernard) pour en rajouter en

effet d'après lui: 'ce budget est très bon, c'était celui que tous les chercheurs attendaient....'

Pour couronner la réunion, nous avons eu droit à 3 conférences infligées par les représentants de l'industrie pharmaceutique (il est à noter que l'un d'entre eux est aussi Président de la fondation pour la recherche médicale ce qui est assez significatif). Ils ont longuement discoursé sur la nécessité d'approfondir les collaborations entre l'INSERM et leur industrie, de favoriser la création d'entreprises par les chercheurs, d'augmenter la mobilité des personnels et de créer des structures mixtes. Pour l'un d'entre eux, (Sanofi) le rôle des laboratoires de l'INSERM serait dédié aux « essais en phase 2 », c'est à dire l'évaluation de l'effet thérapeutique de nouveaux produits et molécules (ou est la recherche médicale, ou sont les problèmes de santé publique là dedans).

Ce budget de régression est inacceptable c'est à chacun de nous de le dire: en particulier le 28 janvier, à la réunion annuelle des Directeurs d'unité que le Directeur Général organise dans « les salons de l'Aveyron » 17 rue de l'Aubrac (12 me). Ce sera le moment et le lieu d'aller lui faire entendre la voix des personnels pour lui dire que cela suffit, qu'une autre politique est non seulement possible mais nécessaire à l'INSERM.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CTPC DU 14/01/97 (G BAILLY, F FAVIER)

Cette réunion a été précédée par une Intersyndicale SGEN, SNCS, SNTRS qui a pris position a) sur le Plan de Formation : bon exposé introductif mais insuffisances de prospective et budget insuffisant ; b) sur les Décisions concernant la Mission Scientifique INSERM : accord pour un vote Contre.

Dans le texte qui suit les prises de parole de l'un ou l'autre représentant de ces trois syndicats sont notées sous le chapeau «L'Intersyndicale ».

1) Les vœux du DG...qui insiste sur quelques points de politique générale et d'organisation : le ministère incite fortement l'INSERM à s'ouvrir au partenariat ; la situation de l'emploi à l'INSERM, loin d'être bonne n'est cependant pas catastrophique ; sa politique scientifique, que chacun a le droit de critiquer, est contenue dans le dernier éditorial d'I.A ; un séminaire réunissant les Directeurs de Département du Siège et les Directeurs Scientifiques de la Mission Scientifique INSERM, vient de se tenir... (à suivre)

2) Questions diverses

a) retard des feuilles de note : d'après Monsieur Thomas cela ne devrait pas avoir d'impact important sur la mobilité et les CAP (qui se réuniront au premier semestre).

b) circulaire d'application du décret du 14/05/95 sur l'H et S, Cendron elle est toujours en discussion, sera présentée au prochain CCHS puis au prochain CTPC. L'Intersyndicale fait remarquer que cela n'a pas empêché l'administration de nommer le SG et les ADR présidents du CCHS et des CLHS!

3) Plan de Formation : après présentation des grandes lignes du Plan par Françoise Souyri, éloges du DG. Approbation par l'Intersyndicale des grandes lignes définies, des efforts de l'INSERM de prise en compte des demandes de formation, et du souci de l'évaluation, mais critique de l'aspect très ponctuel et fragmentaire des formations proposées, du manque de réflexion pour permettre de réelles évolutions vers d'autres activités (problème particulier des chercheurs à «Avis réservé»), du manque de formations qualifiantes et diplômantes, du budget insuffisant (loi cadre : 3,8% du budget, INSERM : 2,35%) pour permettre de rajouter aux demandes formulées l'organisation d'écoles doctorales ou favoriser la veille scientifique. Réponses : la CNFP a trois ans devant elle pour réfléchir à des actions incitatives, le plan n'est pas un carcan et d'autres propositions peuvent être faites rapidement ; sur le plan budgétaire, pas de réponse (le DG : «je ne suis pas très au courant des aspects financiers»!). Le Plan de Formation ayant déjà été approuvé par la CNFP, il est voté à l'unanimité.

4) La Mission Scientifique INSERM

Le DG : il ne s'agit pas de grandes modifications statutaires par rapport au Codis, c'est une instance auprès du DG avec un autre nom. Les Directeurs Scientifiques n'assisteront pas aux CSS (contrairement à ce qui se fait au CNRS). Ils ne feront pas de gestion (c'est le rôle des Chefs de Département)

mais conforteront le rôle prépondérant que doit jouer l'INSERM dans la politique de Recherche Médicale Française. A côté des CSS qui sont avant tout verticales, il y a nécessité d'une transversalité pour l'animation des programmes, en particulier ceux qui émanent du ministère. Il n'y aura pas recouvrement de la MSI et du CS mais complémentarité. Le CS doit intervenir plus encore dans la réflexion stratégique et aller au-delà du rapport de C et P par une mise au point tous les six mois sur la veille scientifique. Le CS et les CSS doivent porter une attention particulière aux grandes questions scientifiques et médicales actuelles, et favoriser le rapprochement des hommes et des structures sur un site donné. La MSI aura pour rôle la mise en oeuvre des vœux et orientations émis par les instances statutaires. Elle aura aussi pour attribution les contacts avec les personnels et les responsables (DUR, DIFR...) de façon à recueillir des informations utiles aux CSS pour une évaluation de meilleure qualité, évaluation qui ne peut être que le fait des instances statutaires.

Quoi qu'il en soit, MSI ou pas, les programmes incitatifs doivent être mis en place : ce que décide le Comité Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique doit être appliqué. Les moyens financiers supplémentaires prévus sont assez considérables (ex: Prion, 40 à 50 MF par an). Ces financements viennent en plus et ne seront pas (pour l'instant) pris sur les budgets des unités, dont il faut maintenir les financements pour garantir la liberté de recherche.

L'évaluation des projets sera faite par des «Comités ad hoc interorganismes» qui seront «un genre d'intercommission», les intercommissions actuelles étant limitées à la Santé Publique et à la Recherche Clinique et ne pouvant donc pas évaluer des projets inscrits dans le cadre de la programmation (maladies infectieuses par exemple). Le maximum sera fait pour que les représentants de l'INSERM dans ces Comités soient nombreux ; ils seront entre autre choisis parmi les membres des CSS, sur des critères de compétence, sans tenir compte de leur caractère élu/nommé.

Concernant la Santé Publique et la Recherche Clinique, deux comités de réflexion seront mis en place pour faire le point sur les grandes insuffisances dans ces domaines, en référence d'une part aux objectifs définis par le Haut Comité de Santé Publique et les Conférences de Santé Publique et d'autre part à ceux de l'Hôpital et de l'Industrie. L'INSERM est là pour apporter les outils méthodologiques dont ont besoin les acteurs de terrain.

Il faut par ailleurs tout en continuant à recevoir des fonds associatifs, se rapprocher des grandes associations (AFM...) pour définir une politique concertée, en matière de génétique, de lutte contre le cancer par exemple. Des Comités vont être mis en place à cet effet.

A l'INSERM va être constitué un «Fonds d'Appel» d'un montant de 1% du budget (hors salaire) qui permettra la participation de l'INSERM au cofinancement de projets dans le cadre du partenariat (par exemple avec la CNAM dans les intercommissions).

Concernant les CRI, la sévérité du DG (seulement trois CRI financés cette année) s'explique par sa volonté de rigueur, son désir de ne pas jeter l'argent par les fenêtres : 500 KF par an pendant 5 ans (le double du financement des

CJF!), cela ne se justifie pas, d'autant plus que d'autres partenaires peuvent cofinancer (CHU, Régions...), le label INSERM constituant un Sésame.

L'Intersyndicale, à travers plusieurs interventions, critique la proposition de Décision de création de la MSI sur les points suivants :

- Directeur Scientifique a un sens différent de Conseiller (par référence au Codis), montrant bien le rôle de la MSI qui sera d'orienter la politique de l'organisme.

- «participer à la réflexion nécessaire à l'élaboration de la politique scientifique de l'INSERM, et plus largement à celle de la politique nationale de la recherche médicale française» comme le stipule le texte de la Décision qui nous est proposée, ce n'est pas «mettre en oeuvre les orientations et les décisions prises par les instances» comme nous le dit le DG. Il n'y a pas complémentarité entre MSI et CS mais bien concurrence, ce qui risque fort à terme de faire disparaître le rôle stratégique du CS pour le cantonner dans le rôle d'évaluation-sanction.

- La désignation des membres de la MSI et des «personnalités compétentes, susceptibles d'animer un ou des programmes initié(s) par l'INSERM, ou à la demande des ministères de tutelle de l'organisme», excluant de fait le recours aux élus, équivaut à un renforcement de l'autorité de quelques uns au détriment d'un fonctionnement plus démocratique.

- La politique contractuelle qui est mise en place constitue en soit un pilotage par l'aval ; la création de la MSI se traduira par un pilotage par l'amont. Le financement des programmes incitatifs animés par la MSI, dans un contexte de baisse de crédits, aura un effet sur la vie des laboratoires : la redistribution de crédits d'unité sur des projets définis à l'extérieur de l'organisme mettra en péril ou fera disparaître certaines disciplines ou champs de recherche.

Une interruption de séance est demandée par l'Intersyndicale avant de procéder au vote. Le SNIRS et la CFTC, satisfaits des explications du DG sur la mission de la MSI (mise en oeuvre, complémentarité...) accordent leur crédit au DG et sont décidés à voter pour la Décision. L'Intersyndicale maintient son opposition.

Vote : 7 contre (3 SGEN, 2 SNCS, 2 SNTRS), 13 pour (2 SNIRS, 1 CFTC, 10 membres de l'administration).

Vote sur la Décision concernant le Service Incitation et Coordination pour les Actions de Recherche (dirigé par Laurence SCHAFFAR) : sa transformation en Service des Programmes INSERM étant liée à la création de la MSI, vote identique.

Commentaires : argumentation confuse et discours fleuve du DG n'ont pas réussi à masquer la dure réalité : nomination de Directeurs Scientifiques dont les prérogatives sont celles des instances élues, Conseil Scientifique et CSS,

programmation tous azimuth avec mise en place de comités ad hoc selon des procédures moins que transparentes ...vont dans le sens d'une mise en place d'un double pilotage de la recherche, par l'amonç et par l'aval, d'un affaiblissement de la vie démocratique de l'organisme, de la centralisation des instances d'orientation de la politique scientifique, de la mise en péril de pans entiers de la recherche.

Une motion signée SGEN, SNCS, SNTRS a été rédigée, qui sera envoyée aux Présidents et Vice-Présidents des CSS et du CS :

«Les représentants SGEN-CFDT, SNCS, SNTRS-CGT au CTPC (Comité Technique Paritaire Central) de l'INSERM se sont prononcés lors de la séance du 14/01/97 contre l'adoption des décisions concernant la création, la coordination et l'animation d'une «Mission Scientifique de l'INSERM». Le rôle de cette mission tel qu'il est défini à l'article 2,

- 1) recouvre celui des instances scientifiques statutaires, Conseil et Commissions Scientifiques Spécialisées (article 11 et 13 de l'arrêté 83-975),
- 2) concerne la proposition et l'animation de programmes incitatifs appelés à être financés en partie sur les crédits de fonctionnement et d'équipement de l'organisme, par ailleurs en diminution. Le développement de programmes prioritaires dans un contexte de récession ne peut rester sans conséquences à court terme sur la vie des laboratoires et à moyen terme sur le maintien du potentiel de recherche, notamment celui de la recherche fondamentale».

A AFFICHER SUR LES PANNEAUX SYNDICAUX

Les Elus CGT au CNAS du CAES-INSERM

SNTRS

vous informent ooo

USCA

Comme nous vous l'avons annoncé lors de notre Information de juillet dernier, nous n'avons pas pris de responsabilité au niveau du bureau du CAES, parce que nous sommes des Elus nous voulons vous tenir informés des problèmes qui apparaissent dans la politique du CAES.

La Commission Relations Internationales fonctionne avec 2 personnes, elle se réunit à des dates inconnues des élus, en l'absence d'un calendrier.

Actuellement elle travaille sur un projet d'investissement-gîte-CAES en coopération avec l'Association WALLIS et FUTUNA¹ (en Polynésie). A savoir la construction d'un falé (maison traditionnelle construite en parpaings, tôles, matériaux végétaux, terre battue, bois). Ce projet se prépare.... le coût en serait de 400 000 F (à titre de comparaison ce coût correspond au tiers du budget annuel de tous les CLAS, au double du budget mission du CAES), la maintenance serait à la charge de l'Association WALLIS FUTUNA.

La Commission Relations Internationales a demandé au CNAS d'octobre 1996 un vote sur le principe de la poursuite de l'étude de ce projet afin de le présenter en janvier 1997 pour acceptation.

Les résultats du vote ont été : 9 POUR - 3 CONTRE - 5 ABSTENTIONS

Nous élus CGT nous sommes prononcés CONTRE, nous estimons que ce n'est pas le rôle du CAES d'investir en Polynésie : son rôle est avant tout social. Pour nous, investir en Polynésie nous semble irréaliste (ou tout au moins très loin des besoins des agents de l'INSERM) compte tenu

- 1) du coût du voyage pour une telle destination PARIS-NOUMEA-WALLIS-PARIS (aux environs de 10 000 F) auquel il faut ajouter..... le prix du séjour.*
- 2) de l'aspect très sélectif des agents pouvant y participer.*
- 3) de la législation sur la propriété dans ces territoires très différente de celle de la Métropole : c'est le droit coutumier qui est appliqué.*

Nous élus CGT nous posons les questions suivantes

1) Qui pourra se rendre dans un gîte à 20 000 kms de la Métropole lorsque bon nombre d'agents INSERM doivent restreindre leur budget vacances et comment une famille moyenne pourrait se permettre une telle dépense ?

2) Pour quoi le CAES devrait-il supporter des frais de construction en Polynésie alors que de nombreux investissements du CAES restent vides sur le territoire et ne sont pas utilisés par les agents, parce que le coût de la semaine revient à des prix exorbitants, les agents trouvent des solutions de vacances beaucoup moins onéreuses et se font subventionner a posteriori.

¹ : Association des WALLISIENS et FUTUNIENS en Métropole

A AFFICHER SUR LES PANNEAUX SYNDICAUX

Ce projet sera présenté au vote du CNAS de janvier : nous sommes résolument CONTRE pour les motifs exposés ci-dessus.

Nous nous posons également la question de la philosophie même de cette commission : ne devrait-elle pas être un lieu d'échange pour les jeunes, échanges linguistiques (par le biais des relations que peuvent avoir les chercheurs de l'INSERM dans le cadre de leur recherche dans différents pays), chantiers de restauration d'édifices, etc... où ne serait pas mêlés l'argent (comme pour la construction de la pirogue à Lille par l'Association Wallis et Futuna , coût CAES 45 000 F) ou bien l'édition d'un C.D. de Musique Polynésienne (qui a déjà coûté beaucoup au CAES : 40 000 F dont 20 000 F de prêt qui devraient être restitués au CAES en 1996 ?) ou bien les prestations d'un chanteur Polynésien (coût CAES 15000 F).. pour le réveillon CAES 1995.

Ces différents DONS à l'Association WALLIS et FUTUNA (près de 100 000 F en deux ans, 1995 et 1996) ne reviennent aucunement aux agents de l'INSERM sous forme de subventions comme pour les autres commissions.

Aucune commission du CAES ne fonctionne sur ce mode de relations mercantiles.

Il nous semble également qu'avant de prendre des décisions d'investir, il serait plus raisonnable d'utiliser dans un premier temps les structures existantes dans ces îles (hôtels ou pensions de famille) afin de réaliser une étude de faisabilité de le proposer en séjour vacances aux familles.

Nous pensons et nous oeuvrons pour que des activités ou des décisions profitent à un maximum de personnes, pour que soient mises en place des actions concrètes pour tous les agents travaillant pour l'INSERM (bourses d'études, solidarité, meilleures prise en compte des agents les plus mal rémunérés, Boursiers, Vacataires, CDD, CES, etc....)

Aussi nous appelons les CLAS à débattre sur ce projet, sur le mode de fonctionnement, sur la nécessité d'une telle commission au CAES.

Les CLAS auraient-ils des projets à proposer ?

Les réserves du CAES (à la hauteur de 3 400 000 F) ne doivent pas servir à acquérir des investissements qui profiteront à une minorité d'agents qui seuls pourront se le permettre.

Concernant ces réserves, JURIS-ASSOCIATIONS² a conseillé au CAES (après quelques écritures comptables) de les utiliser pour des projets présentés au moment et avec l'accord de l'Assemblée Générale annuelle du CAES.

Le CAES doit rester un COMITE d'ACTION et d'ENTRAIDE SOCIALE.

² : Conseillers juridiques spécialisés dans le fonctionnement des Associations.

COMPTE-RENDU DE LA SESSION D'AUTOMNE DE LA CSS2
(9 au 13 Décembre 1996)

KISTER Jean (élu C SNTRS-CGT)

Excusés : P. Hervé, C. Sardet, JP Crocq

Exposé du nouveau DG : Claude Griscelli

- CRI : Le DG trouve que 500MF c'est beaucoup d'argent et qu'il faut être très prudent ! D'où son choix de ne prendre que les **3 premiers CRI du CS**.

Il a annoncé un changement des règles d'attribution des CRI pour l'année **1997** : **Financement à 2 niveaux soit 250MF soit 550MF** (par modules de 135MF), reprenant ainsi la proposition du CS.

- BUDGET 97 : pour les **Unités : une progression de 1%** due à un prélèvement sur les fonds de réserve.

Réduction du Budget "Administration" : - 16% (Editions INSERM,)

Le DG veut "moderniser" l'administration : information scientifique avec internet, information interne avec intranet, ... (Schéma directeur en cours de préparation).

Postes : Pb de la croissance continue de la "masse salariale" (GVT, ...) : **aller vers des cofinancements (associations, hôpital, industries) c'est le seul avenir "acceptable" !**

Rappel de la "règle des 2.5%" du ministère d'où les 51 postes au concours CR cette année.

Pour les années 2003-2005 : 120 à 130 départs à la retraite de chercheurs attendus. Le DG proposera aux tutelles un "lissage" des postes au concours : obtenir un peu plus pendant quelques années pour les "rendre" plus tard !

Comment obtenir plus de postes pour les "jeunes" (sans création de novo) ?

3 axes :

- Incitation aux **départs anticipés à la retraite des chercheurs**

- **Détachement vers l'Université** : CR->MCPH, DR->PUPH

aller vers des postes "contractuels" de 1 an renouvelable 3 fois pour tester les qualités d'enseignants du chercheur détaché avant un détachement définitif (avec prime de mobilité pour le candidat et pour le labo universitaire d'accueil). Mais pd du mouvement inverse Université->INSERM (postes d'accueil) ?

- **Mobilité vers l'industrie** :

Intéressement du chercheur (nouveaux textes législatifs en cours de préparation) : plus de plafonnement, incitation à la création d'entreprise, possibilité de travail partiel ou à 100% avec prise en charge du salaire par l'entreprise d'accueil (contrats à géométrie variable possible !). (vrai aussi pour les ITA).

- **Actions incitatives** : cf CIM du 3/10/96

Parmi les 7 priorités il y a la **Recherche Médicale** :

4 grands programmes :

- **Génétique** : "Grand séquenceur" géré par le CNRS (80MF/an pendant 10 ans)

- **Biotechnologie** : appel d'offres 96 : 476 projets déposés mais seulement 10% venant de l'INSERM.

- **Maladies Infectieuses** : géré par l'INSERM (40-50MF)

"Aller vers un continuum entre Recherche Fondamentale et Recherche Clinique" (mais pas de postes)

- **Programmes incitatifs propres à l'INSERM** : actuellement, les CRI, CJF, CIC.

Le DG s'interroge sur la confusion actuelle entre CRI et CJF. Il propose que les CRI doivent faire l'objet d'un cofinancement : créer " la pièce manquante " entre " recherche " et " Clinique ".

Les **Intercommissions** : 12.7MF pour les 33 objectifs assurés par l'INSERM (avec cofinancement CNAM, AFS, ...).

" On ne prends pas sur les crédits des Unités pour ces programmes, du moins pour l'instant ! "

- Questions du DG à la CSS2 :

- Réfléchir sur les relations avec l'Université et l'Industrie

- **Veille Scientifique**, Médicale et en Santé Publique :

Il faut devancer les pds : **rapports des CSS tous les 6 mois** sur les faits marquants transmis à la **Mission Scientifique** (correspondant pour la Biologie Cellulaire et la Cancérologie : Hugues de Thé).

Questions des membres de la CSS2 au DG :

- **Postes Verts** : 139 demandes-> 88 " bons "->seulement 30 possibles.

Lettre du DG aux présidents des Régions pour une prise en charge de ces postes d'accueil (réponses attendues pour le 15/01/97). Pour 98 ..., le DG souhaite changer le système d'attribution de ces postes : il propose " un guichet ouvert " avec des propositions globales. Il ne veut plus donner " carte blanche " aux unités.

- **Actions incitatrices (JK)** : Actuellement 9% du budget fonctionnement des unités INSERM. Il n'y aura jamais 20% sur les fonds propres de l'INSERM ! (en collaboration avec d'autres partenaires). Les chercheurs détachés par mobilité en entreprise seront toujours évalués par les Commissions INSERM.

- **Maraninchi** : pd du déficit en évaluation scientifique de la recherche clinique : il faudrait une participation accrue de l'INSERM (éviter l'auto-évaluation dans les Hôpitaux).

- **postes ITA** : (-14 postes ITA au budget 97)

On ne peut " toucher à la masse salariale ". Le rapport ITA/Chercheurs est actuellement trop élevé ! Il y a de trop grandes inégalités entre les unités quant au nombres d'ITA. Il faut redéployer les postes ITA vers des centres techniques (IFR, ...). Il faut distinguer les fonctions de techniciens et d'ingénieurs : il faut redonner à l'ingénierie toute sa place (plus d'ingénieurs, moins d'ITA). Chercher des cofinancement pour les postes d'ingénieurs au niveau des grands centres ou des IFR. Dans les promotions des ITA, on ne tiens pas assez compte de l'innovation : " prendre les plus actifs parmi les plus anciens ".

- " **Massacre des jeunes chercheurs** " : pd de **post-Docs** pour français.

" Allocation de pré-recrutement " : c'est dans l'air mais le DG est très prudent : il a des idées mais il ne peut les dire en public en tant que DG de l'INSERM ! Intervention de **Sigaux** (président CSS2) : il dit tout haut ce que beaucoup pense : aller vers la suppression des CR2 car manque d'expérience, mettre en place un statut de " post-Docs " de 2 à 3 ans préalable au recrutement à l'INSERM. Le DG réponds qu'il ne peut répondre !

Mon commentaire : Le maître mot du nouveau DG est " cofinancement " : on ne peut plus espérer un financement direct croissant de l'INSERM par l'Etat (crédits et postes) il faut donc chercher de nouveaux partenaires : hôpitaux, université, industries.

Il faut également se situer plus vers la recherche clinique en assurant un continuum avec la recherche fondamentale. On peut donc craindre réellement une stagnation voire une nette régression des moyens mis à la disposition des unités INSERM dans les prochaines années. De plus la politique d'actions incitatrices, soit au niveau national soit au niveau de l'institut, semble bien échapper au contrôle des institutions scientifiques paritaires (CS, CSS) : qui sélectionnera les projets ? qui assurera l'évaluation ? Il semble bien que le

DG s'assure une maîtrise de ces choix par la mise en place de la Mission Scientifique qui serait de fait l'interlocuteur privilégié. Le DG a clairement déclaré que l'avenir des taches techniques se ferait par redéploiement des postes Ingénieurs vers les "plateaux techniques" (IFR, grands centres, ...) avec une extinction des autres catégories (techniciens, administratifs).

Vote d'une Motion condamnant la limite à 2.5% des postes ouverts au concours CR : unanimité (après un débat pour retirer toute mention à un taux précis de recrutement de CR pour assurer le maintien du niveau actuel des postes chercheurs).

Promotion DR1->DRE : proposition de Mawas

Promotion DR2->DR1 : 1) Tovey (déjà directeur d'unité)

2ex) Boucheix & Mispelter

4ex) Birg, Pagnier, Tsapis, Wajcman

8ex) Charborg, Rigaut

10ex) Clemente, Guigon, Lange, Leibovitch, Niveleau, Puvion, Tixador

Il y a 7 postes pour les 11 CSS. Il y avait 16 candidats

Concours CR1 : 1) Mouro-Chanteloup
2) Du Manoir

3) Taylor

4ex) Coux & Lefebvre

6) Colas

Il y a 2 postes CR1 pour la CSS2. Il y avait 30 candidats.

Concours CR2 : 1) Lefebvre

2) Nunes

3) Johannes

4) Dorsueil

5) Colas

6) Delphin

7) Mari

....

Il y a 4 postes CR2 pour la CSS2. Il y avait 43 candidats.

- **Débat sur la Formation Permanente :**

- **compte-rendu des activités de la CNFP** (par N. Cassadevall, représentante de la CSS2)

- **pb de la Biologie Structurale :**

- Les stages de "formation" sur ce sujet ont été des échecs : peu de monde car il est très difficile d'aborder ces techniques pour un non spécialiste. Il faudrait faire 2 types de formation :

- une initiation générale : comment travailler avec des spécialistes de la Biologie Structurale, comment collaborer efficacement ;

- des formations plus pointues pour ceux qui ont déjà des bases solides.

- **fonctionnement actuel de la CNFP (JK) :** situation de blocage de l'administration aux propositions des différents groupes de travail. Volonté de l'administration de ne voir dans la formation permanente qu'un moyen d'aide au redéploiement des ITA.

- **formations sur l'Ethique de la Recherche Médicale** (réglementations, Bonnes Pratiques de Laboratoire)

- **Débat sur la Veille Scientifique :**

- Mde Folliot : Le DG souhaite un **rapport d'une page tous les 6 mois** (le premier pour Janvier 1997) :

- émergences de faits nouveaux
- nouvelles technologies ...

Les vœux des CSS seront transmis à la Mission Scientifique (Stratégie Scientifique et non évaluation).

Débat sur le champs très vaste de notre CSS2 et sur la réelle difficulté à procéder à cette veille scientifique. Proposition de relancer les groupes de travail de la CSS2 organisés lors de la préparation du RCP.

Prochaines Réunions de la CSS2 :

Délégation Permanente (Session de Printemps 97) : Lundi 17 Février 97 (14H30-17H)

Session de Printemps 97 : du 14 au 18 Avril 1997

Session d'Automne 97 : du 6 au 7 Novembre 1997 (sans les concours CR)

Concours CR au titre de l'année 1997 : Début 1998 (directive du Ministère)

Programme Session de Printemps 97 :

- 2 examens 4aux : **Helene** (U201) et **Briand** (U380) *

- 1 Mandat de transition : U248 : Directeur actuel : **Tavitian**, Candidat : de **Gunzburg+**

- 3 demandes de CJF : ^{ROSETTE} ~~Ziderer~~ (St Cloud), Uzin (Villejuif), Gascon (Angers)

- 5 demandes de créations d'Unité :

- Lanotte (ex U301 Berger, St Louis, 12ans)
- Marden (ex U299 Poyart, Bicêtre, 12ans)
- Cartron (ex U76 Cartron, INTS Paris, 12ans)
- Mandelmont (ex U71 Veyre, Clermont-Ferrand, 12ans) membre de la CSS2
- Roméo (exU91 CSS1, Roméo, Créteil, fin mandat de transition)

-CRI?

- o calvo (St Louis) ~~ok~~ (ITA Inserm) ok
- o Delpach (Rouen) (non)
- o Lévi (Villejuif) ITA (Inserm ok)
- o Imhoff (Châtouille) (pas ITA Inserm)
- o JF Marie (?) (pas ITA Inserm)

Paris, le 14 Janvier 1997

Mr Le Directeur Général de l'INSERM
101 rue Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur Le Directeur Général de l'INSERM,

Objet : Retards systématiques aux recrutements chercheurs et ITA, à la mobilité etc

En ce début d'année 1997, nous constatons des retards systématiques sur tout ce qui touche aux recrutements et aux promotions des personnels chercheurs et ITA de notre institut :

- n concours CR 1998 repoussé de six mois (soit pas de concours CR en 1997)
- n concours externes ITA 1996 encore en cours en 1997
- n feuilles de notation ITA envoyées début 1997 soit avec plus d'un mois de retard
- n lancement très tardif de la campagne de mobilité ITA en 1996 (à quand l'ouverture de celle de 1997 ?)
- n convocations tardives des réunions de CAP (quant auront lieu celles de 1997 ?)

Tous ces faits se traduisent pour les personnels concernés par une aggravation de leur situation :

- n augmentation de la précarité pour les jeunes chercheurs et ITA en attente d'un recrutement
- n promotion bloquée pour les personnels statutaires
- n désorganisation des équipes de recherches : il est difficile de lancer de nouveaux programmes de recherches dans cette situation d'incertitude
- n désorganisation et surcroît de travail pour les personnels administratifs notamment pour le service des concours

Si, en procédant à ses retards systématiques, l'état espère faire l'économie de quelques mois de salaires, cela nous semble bien pernicieux et condamnable.

Nous tenons également à vous renouveler notre opposition à la limitation à 2,5% du taux de recrutement de CR ainsi qu'à la suppression de 14 postes d'ITA au budget 1997.

Nous exigeons :

- n le maintien d'un concours CR en 1997
- n le respect des délais de recrutement (concours externes) dans l'année
- n l'ouverture au plus tôt de la campagne de mobilité ITA pour l'année 1997
- n la convocation prochaine des CAP

Nous vous informons que nous souhaitons de véritables négociations entre organisations syndicales et direction de l'INSERM sur un plan d'intégration et de reclassement

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Bureau du SNTRS-CGT INSERM,
KISTER Jean

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'AUTOMNE DE LA CSS11

Intervention du DG

Le DG a commencé son allocution **par les CRI**, puisque Jean Louis COATRIEUX qui avait été classé 1^{er} par notre CSS et 5^{ème} par le CS n'a pas été retenu. Il y avait 48 demandes pour tout l'INSERM et 5 classés par le CS. Donner 500.000F par an pour une durée de 5 ans est une forte somme. Soit on réduit le budget pour conserver les 5 primitivement retenus, soit on en prend que 3. C'est cette dernière solution qui a été retenue. Il ne faut surtout pas qu'il y ait confusion entre CRI et CJF, et il faut une adéquation entre le projet scientifique et le financement.

Le DG pose la question suivante : 'Que faire des CRI pour l'avenir ? Peut-on envisager un financement à 2 niveaux ? »

La philosophie des CRI ne doit pas changer : Pas de chercheur statutaire.
CJF Il y a au moins 1 chercheur INSERM.

Budget : Imposé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Le budget est de plus 3% .

Avec ce budget 1) Le DG envisage de garder un financement des Unités égal à celui de l'an dernier.

2) Une augmentation de la masse salariale prévue de 1.5%.

3) Une augmentation des crédits incitatifs : plus 19% (c'est une volonté du gouvernement) .Pour l'INSERM il s'agit des CRI (recherche clinique et santé publique), des réseaux, des postes d'accueils, des registres.

4) Une réduction du budget de l'administration (moins 14%) Le département le plus touché est celui de l'information et de la communication. Par contre le réseau informatique n'est pas touché (Il s'agit surtout du réseau Internet).

Recrutement : Le contrôleur financier qui avait signé l'arrêté avant le vote du budget a commis une faute, le Ministre ayant pris la décision de n'ouvrir que 2.5% des postes statutaires dans chaque EPST. L'INSERM n'a donc droit qu'à 50 postes en création puisque le nombre de chercheurs statutaires est de 2000 .Par contre il faut déjà se préoccuper du pic de départ à la retraite qui se situe dans les années 2003-2005.

Le nombre de recrutement par CSS (à la CSS 11 nous n'avons eu que 3 postes) dépend des indicateurs utilisés par le CS.

1) Plus il y a d'unités et de chercheurs dépendant d'une CSS plus il y a de postes en création (on ne prête qu'aux riches....)

2) Plus il y a de candidats de qualité au dessous de la barre, plus on doit augmenter le nombre de recrutement....

Le DG n'est pas pour cette adéquation, mais pour le moment il n'a pas de solution.....Il faut réfléchir....

Pour les 2 CSS malheureuses la 8 et la 11, un effort sera fait l'année prochaine .

Comité de recherche. Elaboration d'une politique de soutien à la Recherche national par une action incitative : 7 grands thèmes retenus

- 1) agro alimentaire
- 2) transports
- 3) électronique
- 4) chimie
- 5) recherche médicale
- 6) environnement
- 7) technologie

En ce qui concerne les actions incitatives , le soutien se fera sur la ligne des actions concertées. Pour l'instant ni la Recherche clinique, ni la Santé publique ne font partie des préoccupations des ministères de tutelles.

Grands programmes : c'est la mise en commun d'une action inter-organisme avec un partenariat aussi ouvert que possible afin que la transversabilité soit existante.

- 1) Biotechnologie : (Cellule technologique dirigé par P.Briant (Ministère)) . l'appel d'offre est déjà lancé :476 réponses (dont 10% provenant de l'INSERM) sur des actions de recherche innovante en relation avec l'industrie pharmaceutique.
- 2) Le grand séquençage : (géré par le CNRS) 80 Millions de francs pendant 10 ans.
- 3) Les maladies infectieuses (géré par l'INSERM) 40 à 50 Millions de francs pendant 4 ans (peut-être renouvelable).

Veille technologique :

Il s'agit de la connaissance par la connaissance. Le rapport conjoncture et prospective n'étant fait que tous les 4 ans n'est pas adapté car le délai entre deux rapports est trop long. Il faut réfléchir à chaque session afin de voir les transformations existantes et soit les corrigées, soit les développées.

Veille médicale :

Il s'agit pour la CSS11 de la veille en Santé publique qui doit être nourri par des expertises collectives (par exemple : saturnisme, infections nosocomiales....)

Pour la Santé publique il faut faire un état des lieux , sans omettre les partenaires extérieurs. Gérard BREART sera membre du Conseil gérant les missions en Santé Publique. Il doit mener une réflexion et avoir une démarche stratégique quand au développement des thèmes. Il faut définir une hiérarchisation des thèmes, et des actions menées à l'INSERM, en relation avec les partenaires extérieures.

Chercheurs : Il faut favoriser la mobilité au profit de l'enseignement supérieur, de l'industrie....

Tous les chercheurs partant sur des postes universitaires pour 4 ans recevront une prime annuelle de 18.000 à 30. 000F/an et les laboratoires accueillant de 150.000 à 200.000 F. Après 4 ans soit recrutement définitif à l'université, soit retour à l'INSERM.

Passage DR2 DR1 : 7 postes pour l'INSERM.

Classement : 1^{ère} AYME Ségolène : Génétique et santé publique
2^{ème} BARDOU Alain : Etude théorique et expérimentale de la fibrillation cardiaque et de la défibrillation

3^{ème} ex COSTAGLIOLA KAUFFMAN O'QUIGLEY
RABAUD

7^{ème} ex ANDREEWSKY BYDLOWSKY DALCUSY
HUEL MAMELLE

Commentaire : L'année dernière l'ordre des 2 premiers était : BARDOU ,AYME. Il n'y a aucune raison scientifique pour le changement de classement, mais uniquement une raison stratégique pour que la CSS11 ait une promotion en DR1, le GBM n'étant représenté au CS que par JP BAZIN qui ne siège pas pour les promotions de chercheurs. Si AYME ne passe pas la CSS11 ne se sentira pas très bien....

Recrutement CR1 1^{er} CHARLES Marie Aline U021.
2^{ème} BAJOS Nathalie U292
3^{ème} ex. MARQUES-VIDAL Pedro CJF94-06
MESSIAH Antoine U379

5^{ème} ex DARGENT Patricia U149
FRETTE Catherine U169
LEROY Valérie Anne U330
8^{ème} ex BRAI Mohamed U444
COUVERT-CAMPANI Claude
LEIBOVICI Didier Institut Universitaire
SAHAJIAN Frédéric
SOLA Christophe
VAIVRE DOURET Laurence

Recrutement CR2 1^{er} LAGARDE Emmanuel CNRS UMR152
2^{ème} WENDING Fabrice. CJF 93-04
3^{ème} DELCOURT Cécile CJF 93-06
4^{ème} ex NIEDHAMMER Isabelle U88
GENIN Emmanuelle U155
6^{ème} ex BRIDAL SHARON Lori CNRS URA 1458
DUFUIL Carole U360
FRETTE Catherine U169
GUIRAUD David
10^{ème} ex BAINVILLE Erix CNRS UMR 5525
BANDON David
CALCOEN Emmanuelle
HERBERT Catherine CJF 96-03
LE Delphine U66
THOMAS Frédérique U21
VAIVRE DOURET Laurence CJF 93-03

Pour l'activité chercheurs : La routine.

Modification de calendrier

PRINTEMPS 97	sans changement
AUTOMNE 97	activité des chercheurs
PRINTEMPS 98	Recrutement des CR1 CR2 Créations d'Unités et mandat de transition
AUTOMNE 98	Activité, promotion, concours DR2 examens quadriennaux CJF, CRI

CSS 11 MOTION

La CSS11 constate et déplore la suppression de 12 emplois de chercheurs et de 23 emplois d'ITA des effectifs de l'INSERM.

En outre, elle ne peut que regretter la réduction du nombre de postes de chercheurs mis au concours 97 à 50, alors que le budget permettait initialement le recrutement de 61 chercheurs.

La CSS 11 s'étonne que cette réduction résulte de l'application mécanique du taux directeur de 2.5% des recrutements dans la fonction publique. Cette décision ne tient pas compte des spécialités et des enjeux de la recherche qui est pourtant présentée comme l'une des priorités gouvernementales.

Notre commission est particulièrement touchée par cette situation alors que la Santé Publique fait partie des priorités affichées. En effet, le nombre de postes de chercheurs mis au concours pour la CSS ne représente que 6% des postes de l'ensemble du recrutement prévu pour 1997 à l'INSERM, alors que les chercheurs rattachés à cette commission représente environ 10% de l'effectif total de l'organisme.

L'actuelle situation de pénurie porte gravement atteinte à notre capacité de recherche qui ne pourra que se détériorer encore. La qualité de la recherche en France, la vie des laboratoires et l'avenir de jeunes candidats prometteurs sont ainsi gravement mis en jeu.

Cette situation est encore aggravée par le report de six mois apporté aux prochains recrutements, report qui aboutira à limiter le nombre de sessions de recrutement à trois au lieu des 4 prévues. L'équilibre de la politique de recrutement engagée par la commission en sera profondément perturbé.

Votants 22

Pour 22

Contre 0

Elue SMTRS : *Nyriam KOROBAEFF (U408)*